

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi quatre novembre à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 30 octobre 2024 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présent(e)s :

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente

Mmes BONILLA, BOUROU, COLIN-COCCHI, KREUTER, MYARD-DALMAIS (jusqu'à la délibération 1.12), RAMBAUD (jusqu'à la délibération 1.3), TAMBURINI, VERDU

MM GACHET (absent lors du vote de la délibération 2.2), DE BOISRIOU, NOBLECOURT

Etaient excusé(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS (donne pouvoir à Mme FAVETTA-SIEYES)

Mmes ALVERNHE (donne pouvoir à Mme BOUROU), COLIN-JORE (donne pouvoir à Mme COLIN-COCCHI), PERRENES

M. PERROTTON

1. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

1.13 TARIFICATION NOUVEAU LOGEMENT CHRYSALIDE

Dans le cadre de la convention d'objectif et de moyens pour l'accompagnement social des mères et/ou pères en difficultés signée le 13 septembre 2022 entre le Conseil Départemental et le CCAS de Chambéry, Chrysalide est autorisé à disposer d'un parc locatif de 22 logements d'ici fin 2024.

A ce jour, le parc locatif est constitué de 20 logements :

- 9 logements de type 2 (dont le T2 de transition),
- 11 logements de type 3.

Cristal Habitat propose un nouveau logement de type 3 situé dans le quartier du « Biollay » au 301 rue Oradour-Sur-Glane à Chambéry disponible au 30 novembre 2024.

Localisé au 1^{er} étage, sans ascenseur, sa superficie est égale à 52 m². Le chauffage est collectif.

Le tarif facturé par le bailleur est le suivant :

- | | |
|---------------------|----------|
| - Loyer nu | 319.91 € |
| - Charges locatives | 119.77 € |
| Total | 439.68 € |

Il convient d'établir une redevance locative pour les futurs résidents. Comme stipulé dans le règlement de fonctionnement, elle comprend : loyer, charges locatives, eau, mise à disposition du mobilier, participation aux charges de fonctionnement et prestations offertes.

La redevance locative proposée est établie par référence au logement de type 3 situé dans la même rue. En effet, ce logement est quasi identique en termes de tarif établi par Cristal Habitat et de superficie :

- | | |
|------------------------|----------|
| - Redevance locative : | 511.12 € |
| - Dépôt de garantie : | 511.00 € |

Pour l'année 2025, conformément à la délibération 1.1 du 4 novembre 2024, la redevance pour ce nouveau logement est proposée à 527,78 € et le dépôt de garantie à 528 €.

◆ Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la tarification présentée ci-dessus pour le nouveau logement de Chrysalide situé 301 rue Oradour-Sur-Glane à Chambéry.

Accusé de réception en préfecture
073-267310050-20241104-24_00653-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le comptable public sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17
Présents : 10
Pouvoir : 3

Vote : Pour : 13
Contre :
Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN
Par déléguation
Christelle FAVETTA SIEYES
Conseillère départementale Chambéry-3
Adjointe au Maire en charge de
Cohésion et Justice Sociale / Santé et Seniors
Vice-Présidente du CCAS de Chambéry

